

SAINT-GENEST-MALIFAUX BARRAGE DES PLATS

# La retenue d'eau abaissée de dix mètres pour permettre la coupe des végétaux

Cela n'aura pas échappé aux promeneurs occasionnels, aux habitués marcheurs ou joggeurs, depuis une dizaine de jours, le niveau d'eau du barrage des Plats n'a cessé de baisser pour atteindre la cote 907 mètres. Objectif : nettoyer les berges.

**A**u mois de septembre 2016, des centaines de poissons ont été retrouvés morts en amont et en aval de l'ouvrage. À la suite de cet événement, une étude a été commandée pour définir l'origine de la pollution du cours d'eau en aval du barrage et identifier la présence de phosphore dans le plan d'eau (relargage des sédiments, apports domestiques ou agricoles). Les conclusions préconisent notamment l'enlèvement de la végétation présente dans la cuvette.

## Le processus d'abaissement de l'eau enclenché depuis dix jours

Ainsi, lors de la dernière commission consultative de suivi du barrage des Plats qui s'est tenue le 29 mars, en mairie de Saint-Genest-Malifaux, les élus et responsables présents ont convenu d'agir rapidement pour éviter qu'un tel incident ne se reproduise.

C'est pourquoi, depuis une dizaine de jours, le processus d'abaissement du niveau d'eau a été enclenché. À raison de 5 cm/heu-



■ La retenue s'abaisse au niveau de l'ouvrage. Photo Emmanuel SAHUC

re soit 1,2 m/jour, la durée d'abaissement a été estimée à 11 jours par la conduite de restitution et par la conduite de vidange.

### Maintenir une qualité d'eau compatible avec la vie aquatique

Dès l'atteinte de la cote 907 m NGF (Nivellement général de France) (-10 m), l'abaissement sera interrompu et le niveau de la retenue maintenu à cette cote. Une fois les sols asséchés, les opérations de coupe et d'enlèvement de la végétation sur les

berges entre les côtes 907 et 917 m NGF pourront débuter.

Cette intervention devra s'effectuer en respectant le maintien d'une qualité d'eau compatible avec la vie aquatique en aval du barrage et en assurant la protection des berges et de la retenue vis-à-vis d'une pollution ou d'une déstabilisation.

Après enlèvement de la végétation, la vidange sera refermée et la restitution rétablie à sa valeur réglementaire dans un délai plus ou moins long selon la pluviométrie.

## Saint-Étienne Métropole nouvel exploitant du barrage

Lors de la réunion du 29 mars, Jean-François Barnier, vice-président de Saint-Étienne Métropole en charge de l'eau, de l'assainissement et des rivières a indiqué que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la compétence eau potable est exercée par Saint-Étienne Métropole. À partir de cette date et jusqu'au 30 juin 2016, la ville de Firminy a assuré la transition entre le Syndicat des barrages (dissous) et la communauté urbaine. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, Saint-Étienne Métropole s'est organisée pour prendre en charge pleinement la compétence. Il a été rappelé que le barrage des Plats a été réhabilité par le Syndicat des barrages et que Saint-Étienne Métropole, reprend cet ouvrage dans la continuité des actions du Syndicat.

### 21 HECTARES DE VÉGÉTATION À ENLEVER

# 4,6

Abaissée de 10 mètres, la retenue d'eau se retrouve très réduite. La surface du plan d'eau passe de 25,8 hectares à la cote 917 mNGF à 4,6 hectares à la cote 907 mNGF, pour un volume passant de 1 486 000 m<sup>3</sup> à 55 000 m<sup>3</sup>.

# 21

En queue du barrage, la rivière Semène a repris son cours, la retenue étant réduite à proximité de l'ouvrage. Ce sont ainsi 21 hectares de berges qui sont exondés et sur lesquels la végétation va être coupée et enlevée.

# 110 000

Le coût de cette opération est estimé à 110 000 euros.

### ZOOM

#### La qualité de l'eau surveillée

Tout au long de l'opération de vidange et d'enlèvement des végétaux, l'eau jugée de bonne qualité par les analyses effectuées au mois d'octobre 2016 sera surveillée de très près. Préalablement à l'abaissement, des mesures d'oxygène dissous + saturation, pH et conductivité sur une colonne d'eau dans la retenue ont été effectuées. Un filtre à bottes de paille a été mis en place en aval. Lors de l'abaissement, un suivi permet de mesurer 2 fois par jour l'oxygène, la turbidité, l'ammoniaque et les nitrites. Il se poursuivra 3 fois par semaine en phase de stabilisation du niveau de la cote 907 m.